

AVISU CESEC 2023-39¹
AVIS CESEC 2023-39

Relatif à la
Rilativu à a

**Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université
de Corse pour la période 2023-2027**

*Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di
Corsica pè u periudu 2023-2027*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 octobre 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 16 d'ottobre di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di Corsica pè u periudu 2023-2027 ;

Après avoir entendu, Madame Antonia LUCIANI, conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et du mécénat, de l'audiovisuel, de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'orientation, l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique.

Sur le rapport de Patrick SALVATORINI, pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 51

À nant' à u raportu di Patrick SALVATORINI, per a cummizzione « educazione, furmazione, giuventù » ;

*U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 d'uttobre di u 2023, in Aiacciù
Prununzia l'avisu chì seguita*

Fondée en 1765 et de nouveau ouverte en 1981, l'Université de Corsica Pasquale Paoli est une structure de formation et de recherche pluridisciplinaire qui propose plus de 100 diplômes du niveau post-bac au doctorat, délivrés par 8 facultés, instituts et écoles. Elle est en cela soutenue et accompagnée par la Collectivité de Corse et l'Etat par le biais de conventions successives depuis 2004.

La convention 2018 – 2022 qui lie l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse arrive à échéance. Son renouvellement est proposé sur les bases d'un bilan positif.

Cette 5^{ème} convention pour la période 2023 – 2027 a fait l'objet, en amont, d'un travail de co-construction et de coordination entre les 3 acteurs autour de 31 actions prioritaires réparties sur 4 grands axes :

1. Construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire.
2. S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements.
3. Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir.
4. Anticiper les processus de transformation par le pilotage.

Ainsi, les ambitions de l'Université de Corse sont guidées par le souhait d'être en prise avec les problématiques du territoire et de contribuer à son développement économique, social et culturel.

Pour la Collectivité de Corse, la convention permet de poursuivre le développement de 3 domaines essentiels :

- Permettre l'évolution de l'offre de formation en soutenant la création de nouvelles filières en licences professionnelles, une nouvelle spécialité pour l'école d'ingénieur PaoliTech, la poursuite du cursus santé et l'ouverture des 2^{ème} et 3^{ème}s années de médecine, un master « Métiers de l'Enseignement, de Education et de la Formation, spécialité professeur des écoles » unique en France, un Diplôme d'Etat de Musique traditionnelle, ou un Diplôme Universitaire à destination des élus, par exemple.
- Soutenir la recherche et l'innovation en poursuivant le soutien aux plateformes de recherches, aux projets en lien avec le patrimoine insulaire ou aux domaines de recherche prioritaires pour le territoire et en facilitant l'implantation et le développement d'entreprises innovantes à forts impacts technologiques, sociétaux et environnementaux.
- Soutenir la vie étudiante en prenant en compte les attentes de la jeunesse via un panel d'aides dont certaines sont déléguées à l'Université de Corse.

Le montant affecté à cette opération s'élève à 85.371.775 €, répartis comme suit : 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement et 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.

Un ensemble d'indicateurs de suivi a été mis en place afin d'évaluer la convention tant sur le plan quantitatif que qualitatif (taux de réussite, insertion professionnelle, mobilité, par exemple).

Le CESECC salue les ambitions fortes portées par cette convention.

Le CESECC est très favorable au concept de « Corte, ville université » qui signifie ouverture à sa population et à son tissu associatif principalement en matière d'offre culturelle.

Le CESECC est satisfait des initiatives prises par l'Université de Corse en matière de stratégie et pilotage.

Le CESECC félicite l'Université de sa contribution à la construction d'un espace euro-méditerranéen et de sa volonté d'ouverture sur le monde, tant pour les entrants que pour les sortants.

Le CESECC relève positivement l'attention particulière portée à la précarité étudiante et au handicap.

Le CESECC remarque par ailleurs, la volonté de l'Université de se maintenir au plus près du territoire et de sa réalité, pour élaborer des stratégies et proposer des outils susceptibles d'apporter aux secteurs institutionnels et économiques un accompagnement et une aide à la décision par la recherche action. **Le CESECC tient à souligner** cet aspect qui n'est pas une pratique habituelle dans les universités.

A cet égard, **le CESECC note** que la dimension de proximité qui existe entre l'Université de Corse et la Collectivité de Corse induit un mode de fonctionnement très performant qui est bénéfique aux deux partenaires.

En conséquence, **il apprécie** que les objectifs portés dans le cadre de ce partenariat répondent aux besoins et attentes du territoire, notamment sur les aspects de professionnalisation et d'insertion dans la vie active des étudiants de l'Université de Corse.

Le CESECC suggère que, dans le cadre de ses futurs appels d'offre pour des études et enquêtes sur le territoire, la Collectivité de Corse invite, tant que faire se peut, le candidat au marché à se rapprocher de l'Université de Corse. En effet, cette dernière dispose, de chercheurs compétents, d'un ensemble de données pouvant enrichir et compléter le travail de l'étude. En outre, **le CESECC estime** que cela sera susceptible de générer une émulation tant chez les chercheurs que chez le prestataire.

Le CESECC salue la mise en place d'un diplôme universitaire à destination des élus. **Il invite** cependant, compte tenu de la place importante du patrimoine et de la culture sur le

territoire insulaire, à porter une attention particulière à la formation relative aux métiers de la culture et au fonctionnement du monde culturel.

Le CESECC approuve la stratégie visant à généraliser une vraie compétence en langue corse. Il estime cependant que, si le niveau B1 est cohérent, 2 ans de formation seront nécessaires à certains étudiants pour l'acquérir. C'est pourquoi **le CESECC demande** qu'une attention particulière soit portée, en amont, à l'accompagnement des étudiants, afin qu'à l'issue du « Master MEEF unique », il résulte un nombre optimal de candidats aux divers concours d'enseignant.

Le CESECC constate avec satisfaction que l'Université de Corse prend en compte les problématiques environnementales : préserver la biodiversité, valoriser les ressources naturelles, accompagner les politiques d'adaptation au changement climatique, aider à la décision pour la gestion des risques naturels en menant des projets de recherche qui aboutissent à des réalisations concrètes comme la plateforme Myrte Paglia Orba (équipements de production d'hydrogène vert comme solution d'autonomie énergétique en milieu insulaire) et la plateforme Stella Mare spécialisée en ingénierie marine et littorale.

Le CESECC souhaite que l'exploitation industrielle de ces recherches se concrétise par une valorisation économique des ressources naturelles respectant le principe du développement durable selon le principe ERC (éviter, réduire, compenser) visant à ce que les aménagements n'engendrent pas d'impacts négatifs sur leur environnement et en particulier aucune perte nette de biodiversité dans l'espace et dans le temps.

Le CESECC émet un avis très favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI